



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE
DE SOMME-VESLE

51460

Tél. / Fax : 03.26.66.67.60

Envoyé en préfecture le 26/11/2018

Reçu en préfecture le 26/11/2018

Affiché le

ID : 051-215105099-20181126-2018_08-AR

Le 26 novembre 2018

**ARRETE n° 08/2018
PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION A
L'INTERIEUR DE LA COMMUNE**

NOUS, Maire de la Commune de SOMME-VESLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542 et suivants,

Vu le Code la Route, notamment ses articles R.44 et R.225,

Considérant les travaux d'effacement de réseau Rue Basse et Rue du Grand Gué,

Considérant la demande d'arrêt de police de la circulation de l'Entreprise VIGILEC datant du 16/11/2018,

ARRETONS

Article 1^{er} : A partir du lundi 26 novembre 2018 et durant 120 jours, le trafic routier sera assuré en circulation alternée, réglée par feux tricolores et manuel, dans la Rue Basse et la Rue du Grand Gué

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h

Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par les entreprises chargées des travaux pour permettre l'application du présent arrêté

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Courtisols
- STDM

SOMME -VESLE, le 26/11/2018,
Le Maire,
Jean-Claude MANDIN.